

Directive Inondation

L'élaboration de la Stratégie Locale
de Gestion des Risques d'Inondation
des Bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault
est engagée

Crue de novembre 2011 dans la plaine de l'Hérault

SOMMAIRE

Orb, Libron, Hérault, des bassins versants exposés aux risques d'inondation Page 1

La prévention des inondations, une priorité pour ces territoires, confirmée par la Directive Inondation..... Page 2

Déclinaison de la Directive Inondation : Etat d'avancement dans le bassin Rhône-Méditerranée Page 3

L'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation des bassins versants de l'Orb, du Libron et de l'Hérault Page 4

Pour en savoir plus Page 5

Orb, Libron, Hérault

des bassins versants exposés aux risques d'inondation

Les bassins ont connu des crues historiques majeures

Récemment

2015 Septembre

Bassin de l'Hérault (Lodévois)

2014 Une succession d'épisodes orageux intenses dans les bassins de l'Orb et de l'Hérault

Septembre

Haut bassin de l'Orb (Lamalou-les-Bains, bassin de la Mare...), bassin de l'Hérault (Saint Laurent le Minier, Saint Pargoire, Montagnac, Bélarga...)

Octobre

Haut bassin de l'Hérault (Le Vigan, Valleraugue...)

Novembre

Orb amont (Bédarieux, Avène, Lunas...), bassin de la Mare, Libron (Laurens, Lieuran-les-Béziers...), la Lergue, la Boyne, la Peyne et la Thongue...

BASSIN DU LIBRON

septembre 1907 - septembre 1964
octobre 1987
octobre - novembre 1994

BASSIN DE L'ORB

octobre 1745 - mars 1930 - décembre 1953
décembre 1987
janvier 1995 - janvier 1996

BASSIN DE L'HÉRAULT

1907 - 1958 - novembre 1982
novembre 1994 - décembre 1997
novembre 2011

SUBMERSION MARINE

novembre 1982 - décembre 1997
décembre 2003 - février 2004



Crue de novembre 2011 dans la plaine de l'Hérault

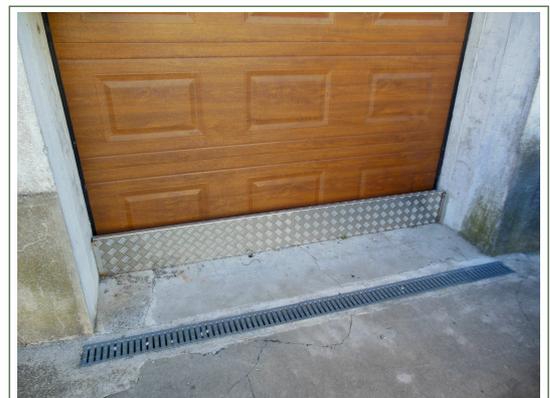
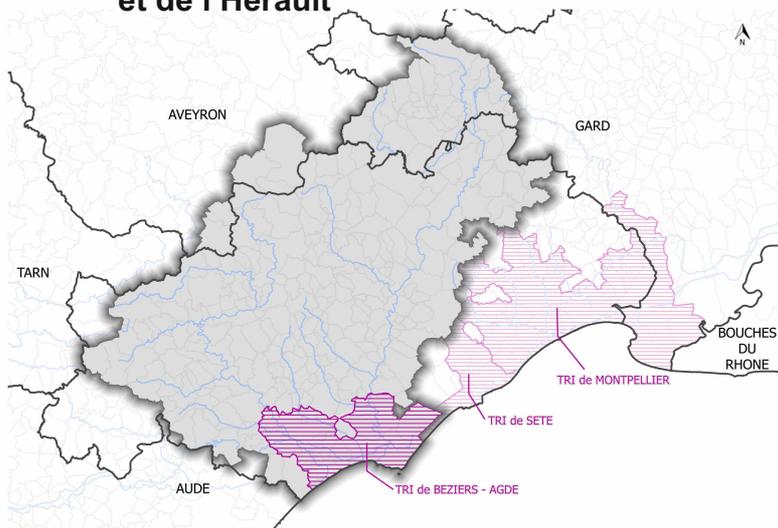
La prévention des inondations, une priorité pour ces territoires, confirmée par la Directive Inondation

La prévention des inondations a mobilisé ces territoires depuis longtemps

Les actions portées par les collectivités territoriales, les syndicats de bassin et l'Etat ont ainsi contribué à réduire la vulnérabilité des bassins versants Orb-Libron et Hérault, dans le cadre des différents outils de planification existants : SAGE, contrat de rivière, PAPI, PPRi, SCOT et PLU...

La directive inondation réaffirme la priorité donnée à l'amélioration de la gestion des inondations et à la réduction de leurs conséquences négatives

Le périmètre de la SLGRI des Bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault



Mise en place de batardéaux dans le cadre du PAPI Orb-Libron et du PAPI Hérault - Axe V : réduire la vulnérabilité du bâti et des activités en zone inondable

La Directive Inondation est un texte européen adopté en 2007 et traduit dans le droit français en 2010. Elle fixe l'objectif de réduire les conséquences dommageables des inondations en intervenant sur tous les volets de la prévention de la prévention et de la protection.

Elle définit un dispositif mis en œuvre depuis 2011 dans l'ensemble des grands bassins hydrographiques, et notamment dans le bassin Rhône-Méditerranée auquel appartient le département de l'Hérault.

Les diagnostics réalisés montrent que, dans le département, les enjeux exposés aux risques (population, emplois, bâti...) sont particulièrement concentrés sur le littoral méditerranéen au sein de 3 territoires à risques importants d'inondation (TRI).

Les outils mis en place visent à réduire la vulnérabilité des territoires dans le cadre d'une politique cohérente et solidaire à l'échelle des bassins de risques. L'élaboration des SLGRI en 2016 vient conclure ce dispositif pour la période 2017 - 2021

Déclinaison de la Directive Inondation :

Etat d'avancement dans le bassin Rhône-Méditerranée

2011

1 Etat des lieux : l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)

L'EPRI du bassin Rhône-Méditerranée a été arrêtée par le préfet de région Rhône-Alpes - préfet coordinateur du bassin le 21 décembre 2011

2012

2 Définition des priorités : L'identification des territoires à risques importants d'inondation (TRI)

Au sein du Bassin Rhône-Méditerranée, 31 TRI ont été sélectionnés fin 2012, dont 3 dans le département de l'Hérault : le TRI de Montpellier Lunel Mauguio Palavas, le TRI de Sète, et le TRI de Béziers Agde.

La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) fixe les objectifs nationaux

2013

3 Approfondissement des connaissances sur ces priorités

La cartographie des risques pour trois types d'inondation fréquente, moyenne et extrême

Pour les 3 TRI de l'Hérault la cartographie des surfaces inondables et des risques a été arrêtée le 20/12/2013

2014

4 Définition d'une politique d'intervention dans chaque grand bassin hydrographique : Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

2015 Le PGRI du bassin Rhône Méditerranée coordonne l'ensemble des actions de gestion des risques d'inondation au travers de dispositions opposables aux documents d'urbanisme, aux PPRi et aux autorisations administratives dans le domaine de l'eau. Il définit également les objectifs pour les 31 TRI du bassin qui devront être mis en oeuvre au travers de stratégies locales de gestion des risques (SLGRI).

Elaboré en concertation avec les parties prenantes et soumis à consultation au 1er semestre 2015, le PGRI a été approuvé le 7 décembre 2015

2016

5 Elaboration des SLGRI qui déclinent les objectifs du PGRI

6 Mise en oeuvre du PGRI et des SLGRI pour la période 2016-2021

L'ensemble de ce dispositif est révisé tous les 6 ans

L'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation des Bassins versants de l'Orb, du Libron et de l'Hérault

Les prochaines étapes

L'année 2016 est consacrée à l'élaboration de la SLGRI en association avec les parties prenantes, en vue de sa validation par les Préfets de l'Hérault, du Gard et de l'Aveyron.

2014-2015 – Dans le cadre de l'élaboration du PGRI du bassin Rhône-Méditerranée, une première trame de la SLGRI des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault a été établie sous la double animation du Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH), et du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) et en association avec :

- ✿ la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM)
- ✿ la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM)
- ✿ le Syndicat mixte du SCOT du Biterrois
- ✿ le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Travaux sur l'Orb entre Béziers et la Mer (SIATOBM)
- ✿ le Conseil départemental de l'Hérault
- ✿ le Conseil régional Languedoc Roussillon
- ✿ la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc Roussillon (DREAL)
- ✿ la Direction départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM)
- ✿ la Chambre de Commerce et d'Industrie Béziers Saint Pons
- ✿ la Chambre d'Agriculture de l'Hérault

Cette trame traduit, en les prolongeant, les enjeux et les actions stratégiques identifiés dans les SAGE et PAPI Orb-Libron et Hérault, ainsi que les enjeux littoraux et de gouvernance.

Les étapes à venir en 2016 :

1er semestre : élaboration de la SLGRI

- ✿ Réunion de lancement de la démarche.
- ✿ Elaboration associée de la SLGRI avec les parties prenantes.

2ème semestre : validation de la SLGRI

- ✿ Le projet de SLGRI est soumis pour avis au Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée et à consultation publique. Le cas échéant, il est modifié pour prendre en compte les observations éventuelles.
- ✿ Approbation de la SLGRI par les Préfets de l'Hérault, du Gard et de l'Aveyron.

La SLGRI est mise en oeuvre pour la période 2016-2021. Elle est révisée tous les 6 ans.

Pour en savoir plus ...

Pour vous
renseigner

Consultez les structures techniques qui animent la démarche :

SMVOL

www.vallees-orb-libron.fr
contact@vallees-orb-libron.fr

SMBFH

www.fleuve-herault.fr
contact@fleuve-herault.fr

CABM

www.beziers-mediterranee.fr
cabeme@beziers-mediterranee.fr

CAHM

www.agglo-heraultmediterranee.net
accueil@aggloh.net

DDTM 34

www.herault.gouv.fr
(rubrique : Politiques publiques / Environnement,
risques naturels et technologiques)
ddtm-sern-prnt@herault.gouv.fr

Consultez le site dédié de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée

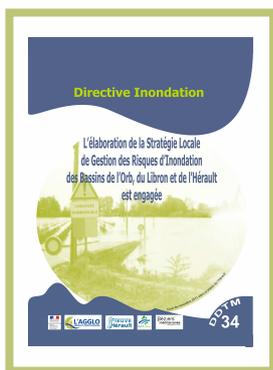
www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr
(rubrique Gestion de l'eau / Directive inondation)

Pour faire part
de vos
observations

Pendant la phase de validation de la SLGRi, ou pendant sa mise en œuvre, vous pouvez contacter les structures de bassin versant, ainsi que l'intercommunalité dont vous faites partie.

Glossaire

DI :	Directive Inondation
EPRI :	Evaluation Préliminaire des Risques d'inondation
PAPI :	Programme d'Action de Prévention des Inondations
PGRI :	Plan de Gestion des Risques d'inondation
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PPRI :	Plan de Prévention des Risques d'inondation
SAGE :	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SLGRi :	Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
TRI :	Territoires à Risque important d'Inondation



Directeur de publication : Matthieu GREGORY

Réalisation et conception : DDTM34 - SMBFH -SMVOL
CABM - CAHM

Edition : Février 2016

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault
Bâtiment OZONE - 181 Place Ernest Granier - CS 60556
34064 Montpellier Cédex 2

☎ 04 34 46 60 00 📠 04 34 46 61 00
ddtm@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr